

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2008

Nombre de membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistaient
à la séance : 13

Convocation : du 17 mars 2008

L'an deux mil huit, le 22 mars à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de DUINGT, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : Mmes BORN-BURNOD Elisabeth, GESIPPE Véronique
MERMET Monique, MEYER Pascale, ROBY Isabelle
Mrs BARITHEL Eric, BARTHALAIS Bruno, de TURPAIN Laurent
HAGNIER Jean-François, MILLET Francis, PALAU Jean, ROLLIN Marc
VIART Fred

Avaient donné pouvoir : Mrs Bernard ALLAMAN à Marc ROLLIN, Marc CHAVANNE à Jean-François HAGNIER

* * * * *

La séance a été ouverte en présence de Monsieur Bruno CHANAY, Maire, qui a déclaré installer dans leur fonction de conseillers municipaux : Mesdames E. BORN-BURNOD, V. GESIPPE, M. MERMET, P. MEYER, I. ROBY, Messieurs B. ALLAMAN, E. BARITHEL, B. BARTHALAIS, M. CHAVANNE, L. de TURPAIN, J.F. HAGNIER, F. MILLET, J. PALAU, M. ROLLIN, F. VIART.

Monsieur Fred VIART, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Pascale MEYER.

ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller a remis son bulletin de vote fermé, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	15
- nombre de bulletins déclarés nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

A obtenu :

ROLLIN Marc : 15 voix

Monsieur Marc ROLLIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Après avoir rappelé que le nombre maximum d'adjoints à élire pouvait être de quatre (30 % de l'effectif du conseil municipal arrondi à l'entier inférieur), alors qu'il était de trois au précédent mandat et précisé que, dans le but de ne pas grever le budget communal, son indemnité serait diminuée afin de pouvoir indemniser un quatrième adjoint, le Maire propose d'élire **quatre adjoints**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'élection de 4 adjoints.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il a été procédé à l'élection du 1^{er} adjoint, à bulletins secrets, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	15
- nombre de bulletins déclarés nuls :	1
- nombre de suffrages exprimés :	14
- majorité absolue :	8

A obtenu

VIART Fred : 14 voix

Monsieur Fred VIART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	15
- nombre de bulletins déclarés nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

A obtenu

MEYER Pascale : 15 voix

Madame Pascale MEYER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	15
- nombre de bulletins déclarés nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

A obtenu

HAGNIER Jean-François : 15 voix

Monsieur Jean-François HAGNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 4^{ème} adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- nombre de votants :	15
- nombre de bulletins déclarés nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

A obtenu

BARTHALAIS Bruno : 15 voix

Monsieur Bruno BARTHALAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

➤ Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy

A l'unanimité sont élus :

- Marc ROLLIN
- Fred VIART
- Eric BARITHEL

➤ Syndicat Intercommunal des Eaux des Roselières

A l'unanimité sont élus :

- Marc ROLLIN
- Fred VIART
- Francis MILLET
- Laurent de TURPAIN

➤ Syndicat pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz

- Jean PALAU

est élu à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures.

Le Maire,
M. ROLLIN

